

## **DECLARATION LIMINAIRE**

## DU CHSCT DU 11 MAI 2020 de la FSU52

Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Présidente du CHSCTD 52, suite à la parution dimanche 3 mai 2020 des protocoles sanitaires pour la réouverture des établissements, nous vous alertons sur certaines préconisations irréalisables et par conséquent susceptibles de mettre en danger la santé de vos personnels, et bien entendu des élèves.

Dans le 1<sup>er</sup> degré plusieurs mesures sanitaires sont inappropriées.

De la PS au CM2, les élèves ne toussent pas et n'éternuent pas dans leur coude ; respecter 1 m de distanciation sociale (distance insuffisante en cas d'éternuement) est impossible en dehors de la classe ou de la cantine.

En maternelle, apprendre aux enfants à se laver les mains correctement prend plusieurs années. Leur demander de se les laver minimum 8 fois par jour comme le préconise le protocole (p.6) en condamnant un robinet sur deux afin de respecter les distanciations sociales requises est utopique en plus d'être chronophage.

En maternelle, les enfants ne savent pas non plus se moucher seuls avant la GS au mieux, c'est aux adultes de le faire.

Comment travailler en maternelle, (ou à minima garder les enfants pour permettre aux parents de reprendre le travail,) sans matériel puisque tout est collectif et à manipuler, et qu'il est impossible de désinfecter un jeu par élève à chaque changement d'activité ?

Plus grave : que penser de la scolarisation des élèves de primaire et surtout de maternelle dans ces conditions ? Aucun contact physique, interdiction d'être à moins d'un mètre des autres, limitation des déplacements, ce qui signifie rester à la même place toute la journée ; pas de jeu de manipulation possible, pas de coin jeux ni de coin bibliothèque, une récréation sans contact et sans jeux de cour, des activités physiques

et sportives réduites à néant car pas de ballon, ni rondes ni danses, pas de parcours de motricité, pas de jeu collectif...cela va à l'encontre de tout ce que nous apprenons aux enfants depuis le début de leur scolarisation, la socialisation et le vivre ensemble! Est-ce l'école que les parents et nos élèves sont en droit d'attendre ?

De façon générale, d'autres mesures interrogent.

L'accueil des élèves prévu le 14 mai après deux journées de pré-rentrée fait subir une pression inacceptable aux collègues. Pointer toutes les mesures sanitaires opérationnelles et celles qui manquent, faire remonter ces dernières aux collectivités territoriales, leur laisser le temps de réagir, prévoir les sens de circulations, organiser l'accueil, les récréations, la pause méridienne, la sortie, réaménager les classes et les espaces collectifs en installant la signalétique, valider toutes les dispositions ... ne peut se faire en deux jours ; encore moins lorsqu'on demande aux équipes déjà surmenées de gérer le distanciel et le présentiel dans le même laps de temps.

Qui va décider de la capacité d'accueil dans les classes ? Selon quel critère, 16 personnes dans 50 m<sup>2</sup> ou 4 m<sup>2</sup> par personne soit 64 m<sup>2</sup> pour 16 ?

Quid de la formation adaptée à l'âge des élèves qu'ils prennent en charge que les personnels doivent recevoir avant la reprise des cours (p.9) ? Sera-t-elle dispensée à temps ? Par qui ? De quelle manière ?

Quant au port du masque « obligatoire [pour les personnels] dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées », il ne rassure pas car il ne s'agit que d'un masque antiprojection, également appelé masque « grand public » de catégorie 1 destiné à protéger non pas celui ou celle qui le porte mais son environnement, donc les enfants. Mais qu'est-ce qui va protéger les personnels des postillons émis par les enfants qui parlent, toussent, éternuent ?

Concernant le nettoyage et la désinfection : Comment se passer d'aspirateur (p.15) ? Les collectivités territoriales vont-elles avoir le temps de faire les analyses légionnelles demandées (p.14) ?

Qui va assurer le nettoyage et la désinfection plusieurs fois par jour des sanitaires et

des points de contact (p.16) ? A quel moment ? Y-a-t-il suffisamment de personnels d'entretien et auront-ils le matériel pour assurer le protocole (écoles, collèges, lycées)?

Que feront les enseignants face à un enfant à comportement difficile qui refuse de respecter les gestes barrières et les distanciations physiques en cherchant constamment la bagarre ou en crachant sur les autres comme c'est le cas chaque jour dans les écoles et les collèges?

Que feront les enseignants s'ils constatent un manque dans les mesures de sécurité pour accueillir les enfants (avant ou pendant l'accueil) ?

Quand les enseignants seront-ils fixés sur les modalités de leur travail pour le collège ? Qui assurera le présentiel ? Qui assurera le distanciel ?

La DSDEN et le Rectorat se substitueront-ils aux personnels pour toutes les poursuites que les parents pourraient engager contre eux en cas de contamination ? Qu'en sera-t-il si les mesures de distanciation physique sont impossibles à faire respecter ?

Ayant compris l'impossibilité d'accomplir la tâche, plusieurs maires se sont déjà exprimés publiquement contre la réouverture des écoles de leur commune le 14 MAI comme dans les circonscriptions de Langres, de Chaumont, de Joinville. Hervé Morin va même plus loin, le Président de la Région Normandie a même décidé que l'ensemble des lycées normands resteraient fermés au mois de juin sauf pour les missions « absolument nécessaires comme passer des examens » ou « réunir des jurys ».

Nul doute que la tenue de ce CHSCT exceptionnel est surtout l'occasion pour les représentants du personnel de rappeler que cette instance est avant tout une instance de débat sur les conditions de travail qui ne saurait se limiter à une communication d'informations et de justifications comme nous l'avons constater au dernier CHSCTA.

Le contexte sans précédent dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ne permet pas de remettre en cause cette prérogative. Au contraire ! Il aurait dû être l'occasion de s'emparer collectivement d'une problématique évidente et essentielle à cette instance : la prévention ! Prévention qui repose sur les facteurs humains, organisationnels et matériels.

Si un protocole sanitaire, fortement inspiré des recommandations du conseil scientifique, était attendu, nul doute qu'il serait nécessaire de réfléchir à sa mise en œuvre en l'intégrant dans un plan de prévention qui déclinerait les actions et les moyens précis pour atteindre les objectifs affichés. Cette réflexion a-elle été menée et est-il aujourd'hui raisonnable de penser qu'elle puisse l'être avec les représentants des personnels ?

Rien ne peut garantir que la réouverture des écoles et des EPLE a été pensée pour préserver la santé des personnels et des familles ; la prévention se limite à assigner des objectifs difficilement atteignables et reposant trop facilement sur les ressources des agents.

Un rendez-vous manqué du dialogue social seulement vanté dans les médias ? Une culture de la santé au travail qui fait défaut à tous les niveaux de notre ministère ? Autant de questions auxquelles il est urgent d'apporter des réponses.

Et nous espérons que dans l'avenir, le CHSCTD sera plus associé à la gestion de telles crises qui modifient grandement les conditions de travail des personnels de l'EN.